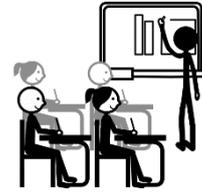


# VOUS ETES REPRESENTANT ELU AU CVS NOUS VOUS PROPOSONS UNE FORMATION



## Être représentant élu au CVS :

### C'est représenter les autres



- Je représente les autres au CVS à partir de mon expérience, de mon vécu, pour être utile aux autres.
- J'ai le droit d'être aidé pour participer au Conseil de la vie Sociale.

### C'est participer à des décisions

- Le CVS donne son avis sur les droits et les libertés des personnes accompagnées.



Par exemple, j'ai le droit à l'information.

Les professionnels doivent m'expliquer mon projet, mes activités, mes droits, mes devoirs et le fonctionnement de l'établissement.

- Le CVS donne son avis sur l'évaluation de l'établissement.

Une évaluation permet de savoir ce qui fonctionne ou pas dans un établissement.



## Une formation pour vous aider :



### Je suis élu au CVS

Je veux en apprendre plus sur mes droits

Je veux savoir comment le CVS doit fonctionner

Je veux savoir comment donner mon avis pendant le CVS

Je veux savoir comment en parler, en discuter avec les autres

## Une formation sur les droits et la participation des personnes accompagnées en établissement pour personnes âgées :



Une formation à BORDEAUX

Une formation de 18 heures pendant 3 mois



5 rencontres les après-midis :

- Lundi 2 octobre,
- Lundi 16 octobre,
- Jeudi 9 novembre,
- Jeudi 23 novembre,
- Mardi 5 décembre



Un groupe de 15 personnes.

Un groupe mixte avec des représentants élus :

- des personnes accompagnées / des familles
- des professionnels

Une formation gratuite mais inscription obligatoire



Une question ?



contacter Lucie BORDEAU :



05 57 01 36 60



[info@creai-nouvelleaquitaine.org](mailto:info@creai-nouvelleaquitaine.org)

Une formation proposée par France Assos Santé, animée par le CREAI Nouvelle-Aquitaine et financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

